

Communiqué de presse

Rennes, le 29 novembre 2022

Votre enfant présente des signes de bronchiolite, ayez le réflexe de consulter votre médecin puis votre kinésithérapeute

La bronchiolite est en phase épidémique depuis plusieurs semaines en Bretagne. Cette maladie respiratoire fréquente touche en moyenne 30% des enfants de moins de deux ans.

Dans le contexte épidémique de la circulation des autres virus hivernaux (covid-19, grippe, gastroentérites...), les Unions régionales (URPS) des Médecins et des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne souhaitent rappeler aux patients leurs rôles dans la prise en charge des pathologies respiratoires, dont la bronchiolite, et soulignent l'intérêt des soins en ville, afin de limiter le recours aux urgences notamment pédiatriques.

En effet, dans 95% des cas de bronchiolite, l'hospitalisation n'est pas nécessaire et les établissements de santé doivent être en capacité d'accueillir les cas les plus graves.

Les URPS Médecins et Masseurs-Kinésithérapeutes encouragent ainsi à une collaboration étroite entre médecins et kinésithérapeutes afin de proposer des parcours de soins adaptés.

Après consultation de votre médecin, une prescription de kinésithérapie respiratoire permettra, lorsqu'elle est nécessaire :

- **La réalisation d'un bilan pour :**
 - Evaluer et surveiller l'évolution ;
 - Mettre en place un traitement de kinésithérapie adapté dans le respect des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) : la pratique de techniques de désencombrement bronchique sera réalisée si cela est cliniquement nécessaire et sur prescription médicale.

Dans le cadre particulier de la kinésithérapie respiratoire pédiatrique, elle s'accompagnera de :

- **La mise en œuvre d'un programme d'éducation thérapeutique personnalisé à destination des parents par :**
 - **L'apprentissage des actes de désobstruction nasale** (lavage de nez) pour qu'ils soient efficaces et répétés ; les bébés de moins de 6 mois respirent surtout par le nez, il faut donc qu'il soit bien dégagé, en particulier avant les repas ;

- **L'éducation parentale aux signes de dégradations** ; indications sur le besoin de retourner voir le médecin traitant ou si le bébé doit être hospitalisé.
- **L'évaluation et l'adaptation de l'environnement de vie de l'enfant** : couchage, alimentation, température, aération, hygrométrie de la chambre, tabagisme passif, respect des gestes barrières...
- **L'accompagnement et le soutien des familles pour maîtriser les recours ultérieurs aux médecins et éviter l'engorgement des urgences pédiatriques.**

La bronchiolite se transmet par la salive, la toux, les éternuements, et les virus peuvent rester sur les mains et les objets (comme les jouets, les tétines, les doudous).

Pour prévenir les contaminations de bronchiolite, il est recommandé de respecter les mesures barrières :

- Se laver les mains avant de s'occuper de son bébé ;
- Lui laver le nez régulièrement au sérum physiologique ;
- Aérer sa chambre tous les jours, comme le reste du domicile, au moins 10 minutes par jour ;
- Limiter les visites au cercle des adultes très proches et non-malades ;
- Eviter de fréquenter des lieux publics confinés (supermarchés, restaurants et transports en commun etc.) et privilégier les sorties en extérieur ;
- En cas de symptômes chez les parents pour l'entourage, porter un masque pour s'occuper de bébé.

Patients, n'hésitez pas à en parler à votre médecin et à votre kinésithérapeute !

A propos de l'URPS Médecins Libéraux de Bretagne :

L'URPS MLB, association loi 1901, représente les **6 000 Médecins Libéraux bretons, généralistes et spécialistes**. Elle intervient au quotidien pour remplir les missions de : représentation dans les instances régionales et locales, déploiement de projets de santé, ainsi que dans des cellules de veille sanitaire ; accompagnement et soutien à la structuration de l'offre de soins sur le territoire, ainsi qu'à l'organisation professionnelle des médecins ; accompagnement de la formation et de l'évolution des pratiques professionnelles des Médecins Libéraux ; valorisation du développement de l'exercice coordonné des professionnels de médecine libérale, et plus largement de tous les professionnels de santé libéraux en concertation avec les autres URPS.

A propos de l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes de Bretagne (URPS Kiné Bretagne)

L'URPS MKLB, association de loi 1901, représente et accompagne les **4 330 Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de la région Bretagne**. Elle contribue notamment à l'organisation de l'offre de soins, à l'organisation de l'exercice professionnel, au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagée, à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires...

Contacts presse :

- Franck ADRIAN, Président de l'URPS kiné Bretagne, president.urpskine@maisondesurpsbretagne.org
- Virginie MORIN, Chargée de mission URPS Kiné Bretagne, accueil@urps-mk-bretagne.org